ALBOUY Associés Audit
9 Rue Camille Douls
12000 RODEZ
Commissaire aux comptes

Pierre-Emmanuel MORIN
2 rue des Chênes Emeraude
95000 Cergy
Commissaire aux comptes

LIGUE OCCITANIE DE JUDO
JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES

Siège social : Maison du Judo Jacques Maronne

Chemin Cassaing

31 500 TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 JUIN 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport Spécial du

Commissaire aux Comptes

Sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait, en un exemplaire
À Rodez le 2 juin 2022 et à Cergy le 2 juin 2022

Stéphane ALBOUY

Commissaire aux comptes

Pierre-Emmanuel Morin

Commissaire aux comptes